

7. Je travaille seul ou j'échange avec mes collègues

Situation de départ

« J'arrive dans mon nouvel établissement et la secrétaire me remet mon emploi du temps. Accompagnement personnalisé, MPS, TPE... le document indique des matières que je ne connais pas ! »

« Dès mon premier cours, les élèves me disent : le prof il ne faisait pas comme ça... »

« On m'a remis une grille " Histoire des Arts", qu'est-ce que j'en fais ? »

« Je ne connais pas les autres professeurs de mes classes ».

« J'aimerais lancer mes élèves sur une recherche. Comment je pourrais m'y prendre ? »

« On m'a dit d'évaluer des compétences du socle commun, que dois-je faire ? »

« Dans mon nouvel établissement, les collègues de ma discipline ne m'adressent pas la parole. »

Trousse d'urgence

Quelle est ma marge de manœuvre lors de remplacements ?

Un cours se prépare en fonction des élèves certes, mais également en fonction de sa propre personnalité et de sa sensibilité. Difficile donc de copier à l'identique la démarche pédagogique du collègue que l'on remplace. L'expliquer aux élèves peut vite désamorcer ce genre de comparaisons.

Et leur montrer le lien entre ce que faisait le collègue et ce que vous faites permet de raccrocher le contenu de votre enseignement avec ce qu'ils connaissent déjà.

Comment repérer les dispositifs transversaux dans mon emploi du temps au milieu de tous ces sigles ?

La personne qui vous remet votre emploi du temps, qu'il s'agisse du chef d'établissement, son adjoint ou la secrétaire, est en mesure de vous expliquer ce qui se cache derrière chaque sigle.

Certains désignent simplement les matières que vous êtes amenés à enseigner.

D'autres (TPE, PPCP, MPS, PPRE, AP, etc...) désignent des dispositifs interdisciplinaires ou transversaux, auxquels il est prévu que vous participiez.

Certains collègues accepteront volontiers de vous expliquer de quoi il s'agit, et vous pouvez également vous informer sur le site [Eduscol rubrique Entrer dans le métier](http://eduscol.education.fr/). ou <http://eduscol.education.fr/> rubrique les ressources d'accompagnement

Ces dispositifs donnent lieu à un travail partagé (c'est le cas par exemple des dispositifs d'accompagnement et de personnalisation des parcours) ou à un véritable travail d'équipe (par exemple certains enseignements d'exploration).

Comment appréhender le travail avec les élèves dans le cadre de ces dispositifs ?

S'il ne vous est pas possible de prendre contact avec le collègue que vous remplacez, rapprochez-vous des collègues alignés sur ces mêmes dispositifs (le professeur principal de la classe, le chef d'établissement ou son adjoint, le chef des travaux en lycée, peuvent vous renseigner à ce sujet) pour connaître les modalités du travail d'équipe :

- Quel message faire passer aux élèves afin de rendre visible les liens entre les différentes disciplines concernées ?
- Comment créer du lien et le formaliser, et ainsi donner du sens aux apprentissages dispensés au travers de ces dispositifs ?
- Que font les collègues dans le cadre de ces dispositifs ? S'informer de cette question permet de mieux s'inscrire dans ce dispositif.
- Quelle complémentarité entre les différents apports disciplinaires, comment montrer l'intérêt d'apports croisés ?

Certains dispositifs n'apparaissent pas dans votre emploi du temps parce qu'ils font partie intégrante de votre enseignement. C'est le cas de l'Histoire des Arts (HIDA), ou du PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations).

Là encore le travail d'équipe est incontournable puisqu'il est l'essence même de ces dispositifs.

Vous pouvez consulter les nombreux sites qui font référence à ces dispositifs et proposent des idées pour les mettre en œuvre (Eduscol, sites académiques...), mais gardez à l'esprit que ce qui se fait ailleurs ne se fait pas forcément à l'identique dans votre établissement. Il s'agit bien ici de travail d'équipe, et c'est en équipe qu'ont été arrêtés des choix pédagogiques, un programme d'actions, des modalités de fonctionnement...

Comment connaître les pratiques de mon établissement dans la mise en œuvre des enseignements et dispositifs interdisciplinaires ou transversaux ?

- Pour certains dispositifs, il est possible qu'un groupe de pilotage et/ou une personne référente soit identifié au sein de l'établissement (le chef d'établissement ou son adjoint vous donneront cette information). Ce groupe ou cette personne pourra vous informer de la mise en œuvre du dispositif dans l'établissement (choix pédagogiques, actions menées en lien avec le dispositif, modalités d'évaluation...), vous aider à mieux comprendre l'utilisation des outils en usage dans l'établissement (grilles communes, portfolios...).
Si aucun groupe ou personne référente n'existe, tournez-vous vers le chef d'établissement ou son adjoint, qui saura vous orienter.
- *Le site d'établissement* : l'établissement dans lequel vous êtes affecté pour effectuer un remplacement dispose sans doute d'un site web où figurent peut-être quelques informations sur le fonctionnement de l'établissement, et aussi des dispositifs proposés.
- *L'ENT (ou Espace Numérique de Travail)* : si l'établissement dispose d'un ENT, un code d'accès vous a été remis. Si ce n'est pas le cas, rapprochez-vous de l'équipe de direction. Vous aurez ainsi l'accès au *cahier de texte de vos classes* et, le cas échéant, aux groupes de travail qui vous concernent.
Par ce biais vous pourrez voir le travail déjà effectué dans le cadre de travaux interdisciplinaires ou transversaux, échanger avec vos collègues...
- *La salle des professeurs* : lieu privilégié des discussions informelles, c'est souvent là que se tissent les liens professionnels et/ou amicaux, que se dessinent les projets d'équipe... Vous pourrez à cet endroit glaner des informations, trouver de l'aide, bénéficier de l'expérience de vos collègues, qu'il s'agisse de questions de nature pédagogique, disciplinaire ou administrative...
N'hésitez surtout pas à la fréquenter ! Rapprochez-vous notamment des professeurs principaux de vos classes qui vous parleront peut-être de projets spécifiques à l'une ou l'autre de vos classes, du professeur documentaliste qui, de par sa position transversale, est souvent informé des projets interdisciplinaires.

Sur le long terme

Travailler autrement avec mes élèves dans ma discipline : des collègues à compétences spécifiques

Le travail en équipe ne s'arrête pas aux dispositifs interdisciplinaires ou transversaux. Chaque professeur peut, dans le cadre de l'enseignement de sa discipline, travailler en équipe.

- *Le professeur documentaliste* : expert dans le domaine info-documentaire, le professeur documentaliste est un collaborateur précieux lorsque vous souhaitez intégrer à votre enseignement des travaux de recherche documentaire et informationnelle. Ensemble vous pourrez construire des projets (courts ou plus ambitieux) alliant compétences disciplinaires et compétences info-documentaires. En concertation avec vous, il peut intervenir auprès de vos élèves dans le cadre d'un travail documentaire et/ou informationnel, au CDI ou ailleurs dans l'établissement.
Il peut également vous apporter les ressources utiles à la mise en œuvre de votre enseignement et de certains dispositifs.
- *Le référent pour les usages pédagogiques du numérique et, lorsqu'elle existe dans l'établissement, la personne ressource TICE* peuvent, de par leurs compétences, vous aider dans l'utilisation pédagogique du numérique. En amont d'un travail en salle informatique ils peuvent vous présenter le matériel et vérifier que les logiciels utiles sont installés.
- *Le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP)* peut vous aider pour les questions d'orientation et dans le cadre de la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).
- Selon votre discipline et les projets que vous souhaitez mettre en place, *l'infirmière, l'assistante sociale, la CPE, le chef des travaux en lycée...* peuvent vous apporter leur concours...
Il existe des instances comme le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) dans lesquelles vous aurez peut-être envie de vous investir, de mener des actions, et elles seront alors pour vous des partenaires indispensables.

Avec qui et comment échanger dans le cadre de ma discipline ?

- Si vous n'êtes pas seuls à enseigner dans votre discipline, les premiers interlocuteurs sont bien sûr vos collègues de discipline. Selon les pratiques en cours dans l'établissement et/ou au sein de la discipline, il existe parfois des habitudes de mutualisation, la mise place de devoirs communs.
Le coordonnateur de la discipline peut vous indiquer les modalités de travail collectif et il vous invitera à participer aux conseils d'enseignement, qui réunissent l'ensemble des professeurs de la discipline.
- Si de telles habitudes n'existent pas ou si vous êtes seul enseignant de votre discipline, tournez-vous vers les listes de diffusion académiques, créées dans de nombreuses disciplines en vue de d'échanger sur ses pratiques professionnelles, de mutualiser.
Accéder aux [listes de diffusion de l'académie de Nancy-Metz](#) (contactez le propriétaire de la liste pour vous abonner).

Les pièges à éviter

- Rester seul en pensant qu'enseigner, c'est uniquement une affaire entre « moi et mes élèves, moi et ma classe ».
- Vouloir à tous prix reproduire ce qui existe ailleurs, sans se soucier de la spécificité de l'établissement d'accueil et de ses équipes.

Bibliographie

« [Civilité, Citoyenneté - L'équipe éducative](#) », SCEREN-CNDP, février 2008.
<http://www2.cndp.fr/actualites/question/equipe/presentation.htm>